



CABINET

Ouagadougou, le 22 AVR 2021

N°2021 /MINEFID/CAB

000898

Le Ministre

A

Toute Autorité Contractante

OUAGADOUGOU

Objet : Rappel des mesures pour la promotion de la consommation des produits alimentaires locaux dans le cadre de l'approvisionnement des cantines scolaires, des internats, des prisons, des garnisons, des hôpitaux publics, des pauses café et déjeuner

Dans le cadre de la promotion de la consommation des produits alimentaires locaux dans l'approvisionnement des cantines scolaires, des internats, des prisons, des garnisons, des hôpitaux publics, des prestations de pause-café et déjeuner, des textes réglementaires ont été adoptés. Il s'agit de :

- l'arrêté n°2017-002/PM/SG/DGEF du 31 janvier 2017 portant consommation des produits locaux par les structures publiques ;
- l'arrêté n°2020-006/PM/CAB du 10 février 2020 portant modification de l'arrêté n°2017-002/PM/SG/DGEF du 31 janvier 2017 portant consommation des produits locaux par les structures publiques dans le cadre de leur approvisionnement ;
- la circulaire n°2017-002/ARCOP/CR du 13 janvier 2017 relative aux mesures portant consommation des produits locaux par les structures publiques.

Ces textes ci-dessus cités visent à soutenir la commercialisation et la consommation des produits alimentaires locaux, à travers l'obligation pour les structures publiques de privilégier ceux d'origine locale et d'intégrer les mets locaux dans les menus des pauses café, des pauses-déjeuner, des diners galas, des diners débats lors des ateliers, des conférences, des groupes de travail, des comités de réflexion, des commissions techniques, des sessions de conseil d'administration, des sessions de comité de pilotage ainsi que de toute cérémonie officielle.

Cependant, il ressort du constat que ces textes connaissent une application mitigée par les autorités contractantes.

Par la présente, je vous invite à instruire vos services techniques à une stricte application des dispositions des textes ci-dessus cités dans le cadre des acquisitions des produits alimentaires et des pauses café de vos structures.

La consommation de ces produits alimentaires locaux contribuera sans doute à l'amélioration du tissu économique national.



Lassane KABORE
Lassane KABORE